DÉROGATION MINEURE
AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située sur la rue Saint-Georges, lot no. 2 721 237 :

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un garage attaché la résidence unifamiliale à une distance de 1,524 mètres de la marge de recul latérale, ce qui est contraire à la norme réglementaire, qui prévoit que la marge de recul latérale minimale est de 2 mètres, à l'article 4.4.2 b) du Règlement de zonage no. 187-2008.

Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 11 août 2025, à 20 h, à la salle du Conseil au Pavillon des Loisirs, 1512, rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 7 juillet 2025.

(Signé)_____
Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière